



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Texte sur les retombées de la recherche

# **Penser les parcours adultes à l'université : La VAE comme révélateur**

**Auteure**

Isabelle Houot, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation et de la formation, Université de Lorraine, France

[isabelle.houot@univ-lorraine.fr](mailto:isabelle.houot@univ-lorraine.fr)



## REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Au cours des vingt dernières années, les dispositions législatives et réglementaires de la validation des acquis de l'expérience (VAE) en France ont évolué. La particularité de la VAE française est d'être certifiante. C'est-à-dire qu'elle permet d'obtenir directement un diplôme sans nécessairement suivre une formation. Elle passe par des procédures dites d'accompagnement au cours desquelles les personnes candidates réalisent un dossier qui sera soumis à un jury de validation qui délivrera alors totalement ou en partie le diplôme visé.

Les lois récentes (2023) non seulement réaffirment fortement ce principe, mais l'assouplissent également considérablement en permettant une acquisition progressive des acquis au long d'un parcours professionnel. Elles mettent plus largement l'accent sur les compétences professionnelles et circonscrivent plus nettement les critères à partir desquels il convient de les reconnaître et de les certifier.

Partant du constat que la notion d'expérience est loin d'être comprise de la même manière par les différents acteurs et les différentes actrices qui gèrent les dispositifs de VAE dans les universités françaises, nous cherchons à comprendre quels sont les référents généraux sur lesquels reposent les principes de la VAE. Nous posons ainsi l'hypothèse que les différentes conceptions de la VAE, ainsi que les pratiques qui en découlent sont dépendante de l'idée que l'on se fait du développement de l'adulte ainsi que des représentations que l'on a pu forger des nécessités de se former à l'âge adulte.



## REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Trois entrées entrecroisées émergent alors pour qualifier ces référents de la VAE :

- La VAE pour rendre compte des éléments constitutifs d'un parcours professionnel et personnel
- La VAE pour rendre compte d'une socialisation personnelle et professionnelle à l'occasion de ce parcours
- La VAE pour rendre compte d'une activité de subjectivation à l'occasion de ce parcours

Pour étayer ce propos, une recherche-action (RA) a été mise en œuvre dans un établissement universitaire. Elle a consisté à organiser des rencontres sous forme d'interviews entre des personnes conseillères en VAE qui mènent l'accompagnement des personnes candidates et des personnes enseignantes qui organisent les jurys de validation. Les personnes conseillères étaient responsables de piloter les interviews et mener collectivement l'analyse de leur contenu sous la gouverne de la pilote de la RA, auteure de cet article. Le but est de montrer, en particulier, comment les personnes enseignantes et les personnes conseillères en VAE s'accordent lorsqu'il s'agit, d'une part, d'accompagner les personnes candidates dans leur démarche de rédaction d'un dossier de validation et d'autre part, d'anticiper les critères d'appréciation que portera le jury sur ce dossier.

Les résultats obtenus montrent trois configurations d'interactions différentes qui viennent corroborer l'hypothèse émise plus haut et qui donnent à voir trois configurations d'attentes différentes des personnes conseillères et des personnes enseignantes qui portent autant sur le processus de VAE lui-même que sur la forme et les contenus du dossier de validation.

- Dans une première configuration où la demande de VAE émane des employeurs et dans laquelle les personnes conseillères en VAE et les personnes enseignantes se croisent peu, il est attendu de la personne candidate qu'elle confectionne un dossier normalisé qui fasse état d'un parcours professionnel correspondant précisément aux compétences définies dans le descriptif du diplôme.
- Dans une seconde configuration qui correspond à des demandes de validation plus individuelles et dans laquelle les personnes conseillères en VAE et les personnes enseignantes coopèrent dans l'accompagnement, il est attendu de la personne candidate qu'elle présente un dossier personnalisé qui met en évidence sa capacité réflexive.



## REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

- Dans une troisième configuration dans laquelle les demandes des personnes candidates sont individuelles et l'accompagnement non partagé entre les personnes conseillères et les personnes enseignantes, on voit apparaître une demande des personnes enseignantes de disposer d'un dossier dans lequel l'expérience vécue et les acquis qui en découlent sont analysés et mis en relation avec les contenus académiques du diplôme.

Ces trois configurations ne sont en rien exclusives les unes des autres, mais elles mettent en évidence les univers de références à partir desquels les pratiques d'accompagnement de la VAE et les pratiques de jurys se discutent et se formalisent localement.

Sur ce registre local, la recherche-action décrite a produit des résultats pratiques immédiats : meilleure interconnaissance des personnes conseillères en VAE et des personnes enseignantes et meilleure interconnaissance de leurs fonctions respectives, notamment. Plus largement, cette expérience de RA a valeur de démonstration : elle montre tout l'intérêt, qu'il y a d'organiser au sein des établissements la coopération professionnelle entre les différents acteurs et les différentes actrices qui organisent la VAE pour atteindre la qualité et l'efficacité du service rendu à la personne candidate. Au moment où, en France, s'amorce une tendance à externaliser les pratiques d'accompagnement de la VAE hors des établissements universitaires pour les confier à des prestataires privés, ce constat n'est pas négligeable. À une échelle plus vaste encore, elle montre qu'en matière de pratiques professionnelles universitaires, que l'on parle de pratiques propres aux personnes enseignantes ou propres au personnel d'accompagnement des personnes candidates en VAE, l'élucidation individuelle et collective des conceptions à partir desquelles chacune fonde son mode d'intervention reste un impératif.

Ainsi le membre du personnel de la VAE, français ou québécois, chargé de l'accompagnement des personnes candidates dans leur démarche de VAE ou RVA trouvera-t-il dans la lecture de cette contribution de quoi alimenter sa réflexion sur sa manière d'accompagner le compte-rendu que font les personnes candidates de leur parcours ainsi que des pistes pour les partager avec les autres membres de sa communauté professionnelle. Ainsi, la personne enseignante, française ou québécoise, chargée de valider et/ou certifier les acquis expérimentiels qui lui sont présentés par un personne candidate à la reconnaissance, trouvera-t-elle dans cet exposé différents chemins pour établir les critères à partir desquels elle lui sera loisible de reconnaître et valider les acquis d'un parcours personnel et professionnel.